



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulé :
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures
à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives : partage,
dans des conditions d'égalité, des responsabilités
entre les femmes et les hommes, en particulier
des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida**

Communication présentée par l'International Network of Liberal Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Communication*

Thème à l'examen : « Participation, dans des conditions d'égalité, des hommes et des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux »

Les activités de l'INLW s'inspirent des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'INLW promeut ces principes qui constituent le fondement de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les principaux objectifs de l'INLW sont de mieux faire prendre conscience aux femmes de leurs droits et de leurs responsabilités politiques, économiques, sociales et culturelles, de renforcer les liens et les échanges entre les femmes du monde entier; et de promouvoir l'application de la Déclaration des droits de l'homme.

La cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme permettra d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées.

L'égalité d'accès des femmes et des hommes au pouvoir, à la prise de décisions et à l'autorité à tous les niveaux est une condition préalable nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. La participation sur un pied d'égalité des hommes et des femmes aux affaires politiques rend les gouvernements plus représentatifs de la composition de la société; elle les rend également plus responsables pour ce qui est de l'élaboration des politiques. Les femmes ont, toutefois, de manière générale, été exclues des cercles du pouvoir et des processus de prise de décisions.

Cette sous-représentation des femmes aux postes de décision dans les domaines de la culture et des arts, des sports, des médias, de l'enseignement, de la religion et de la législation les a également empêchées d'avoir un impact notable sur diverses institutions et des politiques essentielles.

En conséquence, et conformément à la recommandation figurant dans la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, il est nécessaire :

- D'assurer l'égalité des chances aux hommes et aux femmes pour qu'ils soient présents dans les structures de pouvoir et aux postes de prise de décisions au niveau des gouvernements et de l'administration publique, notamment au sein du système judiciaire, des organisations internationales et non gouvernementales, des partis politiques et des syndicats;
- De permettre aux femmes d'être mieux à même de participer aux processus de prise de décisions et d'occuper des postes de responsabilité.

L'INLW réclame l'égale participation des hommes et des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux.

L'INLW affirme la nécessité :

- De parvenir à une répartition équilibrée des pouvoirs entre les hommes et les femmes, sur le plan administratif et politique;

* La présente communication n'a pas été revue par les services d'édition.

- De modifier en profondeur les structures des processus de prise de décisions afin d'assurer l'égalité;
- De mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale et de faire en sorte que les hommes et les enfants participent davantage à la promotion de l'égalité des sexes.

L'INLW propose :

- Aux gouvernements, aux institutions publiques et aux partis politiques de mettre au point un programme politique permettant d'élaborer une **législation sur l'égalité** et de créer des organismes indépendants ayant pour fonction de garantir la mise en œuvre efficace de ladite législation;
 - Que la responsabilité concernant l'égalité de chances des hommes et des femmes incombe aux gouvernements, de manière continue;
 - De promouvoir des plans d'action pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le secteur privé et le secteur public, ainsi qu'au sein des syndicats et dans l'enseignement;
 - D'établir des indicateurs permettant d'évaluer et de promouvoir la mise en œuvre de politiques concernant l'égalité, afin d'assurer le suivi de cette dernière;
 - D'adopter une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes afin d'allouer les fonds nécessaires à la mise en œuvre de politiques tenant compte des sexospécificités efficaces;
 - De promouvoir la participation des jeunes, femmes et hommes, aux travaux des ONG et autres institutions sociales, économiques et universitaires ainsi que des médias afin de garantir leur continuité;
 - De fournir un appui technique et économique aux institutions des secteurs public et privé qui ont pour principal objectif la réalisation de l'égalité, s'agissant de la recherche et de l'évaluation des activités;
- De donner à la société civile accès aux statistiques et à l'information publiques concernant les aspects sexospécifiques des processus de représentation et de participation aux affaires politiques;
- D'établir des règles afin d'éliminer les stéréotypes rencontrés dans les médias;
 - De faciliter l'accès des femmes à la technologie de l'information et des communications;
 - D'assurer aux femmes l'indépendance économique en leur permettant d'accéder au marché du travail en ayant les mêmes chances que les hommes;
 - De promouvoir la participation des femmes et des hommes, des filles et des garçons, à des activités prônant des relations sexuelles responsables et le partage des tâches domestiques et des tâches liées à l'éducation des enfants, ainsi que l'utilisation de licences paternelles.